

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 22 février 2021 à 18H30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, et par vidéo-conférence, Élane Brière, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-02-092

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-02-093

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

5.10 Mandater maître Jean-François Brunet, notaire, pour entreprendre des démarches d'achat d'immeubles pour la Ville.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-02-094

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 8 février 2021.

ADOPTÉE.

21-02-095

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-1 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 328-1 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 328 relatif à la gestion contractuelle afin de modifier l'assermentation et le seuil de la dépense* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adopter le règlement numéro 328-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

21-02-096

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 371 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 371 visant à adopter des règles pour assurer la propreté et la tranquillité des lieux publics ainsi que la sécurité de leurs utilisateurs, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-02-097

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372 RELATIF AUX PRÊTEURS SUR GAGES

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 372 visant à établir le processus de reddition compte des commerces de prêteurs sur gages, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-02-098

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 373 RELATIF ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 373 visant à déterminer les règles encadrant l'usage du cannabis et s'ajoute aux règles établies dans la *Loi encadrant le cannabis et le dépose*.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-02-099

DÉVERBALISATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que la partie de la rue de la Montagne située sur le lot 3 047 761 au cadastre officiel du Québec a, par le passé, été physiquement fermée à la circulation;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides fait l'utilisation de cette partie de rue pour divers projets et activités en lien avec la Polyvalente Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de déverbaliser une partie de la rue de la Montagne, soit le tronçon connu et désigné comme étant le lot 3 047 761 au cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE.

21-02-100

ACHAT DE CARTES-CADEAUX DE MUNI-SPEC MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de faire bénéficier la diversité artistique et culturelle disponible dans différentes disciplines des arts de la scène à des organismes;

CONDIDÉRANT que Muni-Spec Mont-Laurier est dans le périmètre comptable de la Ville et que celle-ci désire inciter les citoyens à profiter et à découvrir les différentes activités culturelles disponibles;

CONSIDÉRANT que le budget 2021 prévoit des contributions financières;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'acheter des cartes-cadeaux de Muni-Spec Mont-Laurier pour une somme de 500 \$ lesquelles pourront être distribuées à des organismes sur autorisation du directeur général.

ADOPTÉE.

21-02-101

MODIFICATION DE LA RESSOURCE STRATÉGIQUE IDENTIFIÉE PAR LA FIRME RCGT, S.E.N.C.R.L. - DEVIS VML-FIN-18-01

CONSIDÉRANT le contrat VML-FIN-18-01 octroyé le 10 décembre 2018 à RCGT, S.E.N.C.R.L. résolution 18-12-744;

CONSIDÉRANT l'article 3.2.2 ***Autorisation de changements de ressources*** dudit devis qui stipule que la Ville doit donner son accord afin de procéder au remplacement d'une ressource stratégique identifiée dans l'offre;

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Marc Boucher de la firme RCGT, S.E.N.C.R.L. et que celle-ci propose de le remplacer par monsieur Pierre-Charles La Haye CPA, CA, MBA, Associé;

CONSIDÉRANT que la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée, que RCGT, S.E.N.C.R.L. nous assure le transfert des connaissances et que le reste de l'équipe demeure inchangé;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter la proposition de modification de la ressource stratégique identifiée dans l'offre de RCGT, S.E.N.C.R.L. relativement au devis VML-FIN-18-01 par monsieur Pierre-Charles La Haye CPA, CA, MBA, Associé.

ADOPTÉE.

21-02-102

RESCINDER LA RÉOLUTION NUMÉRO 20-12-791 CONCERNANT LA CONTRIBUTION AU CENTRE DE PLEIN-AIR MONT-LAURIER INC. - LAC THIBAUT

CONSIDÉRANT que le Centre de plein-air Mont-Laurier inc. ne s'est pas porté acquéreur de l'ordinateur portable;

CONSIDÉRANT que la ville n'a pas reçu la charte du Centre en 2020 et que de ce fait le montant de 4 000 \$ n'a pas été versé;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de rescinder la résolution numéro 20-12-791.

ADOPTÉE.

21-02-103

NOMINATION DE MADAME ÉLAINE BRIÈRE AU POSTE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2021

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de désigner madame Élane Brière au poste de mairesse suppléante, pour les mois de mars, avril, mai et juin 2021.

La mairesse suppléante possède et exerce le pouvoir du maire lorsque celui-ci est absent de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de la charge.

La présente résolution sera adressée aux institutions financières pour leur information et dossier.

ADOPTÉE.

21-02-104

MANDATER MAITRE JEAN-FRANÇOIS BRUNET, NOTAIRE, POUR ENTREPRENDRE DES DÉMARCHES D'ACHAT D'IMMEUBLES POUR LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'elle désire mandater un notaire pour entreprendre les démarches d'achat, déposer et signer une offre d'achat;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente doit être signé avant le 1^{er} juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de mandater maître Jean-François Brunet, notaire, à entreprendre les démarches d'achat, déposer et signer une offre d'achat pour des immeubles au nom de la Ville.

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉE.

21-02-105

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ANNUELLE À RETRAITE QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT le remboursement au Régime de prestations supplémentaires (RPS) à effectuer annuellement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la trésorière à payer à Retraite Québec la quote-part du financement au Régime de prestations supplémentaires (RPS), soit une somme de 3 363 \$, laquelle représente le montant pour l'année 2021 suivant la facture produite par Retraite Québec.

ADOPTÉE.

21-02-106

AVANCE À MUNI-SPEC MONT-LAURIER POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville cautionne le prêt, donne en impartition les activités de diffusion de spectacles et participe au coût d'exploitation de Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-12-806 qui accepte le budget 2020 de Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT l'échéance des prêts, des assurances et autres dépenses à rencontrer en mars et avril de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'avancer à Muni-Spec Mont-Laurier la somme de 123 000 \$ en mars et la somme de 159 000 \$ en avril pour rencontrer ses échéances de prêts, assurances et autres dépenses.

Le solde du coût d'exploitation annuel sera versé au dépôt des états financiers 2020 avec les ajustements nécessaires en relation avec les coûts en impartition pour la diffusion.

ADOPTÉE.

21-02-107

CRÉATION DU PROJET S21-471 - TRANSFERT BUDGÉTAIRE ET AFFECTATION DE SURPLUS - FABRICATION DE BANDES POUR LA PATINOIRE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité de fabriquer des bandes pour la patinoire du parc de la Carrière;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires à l'intérieur des budgets de fonctionnement pour la rémunération visée par les travaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de fabrication de bandes pour la patinoire du parc de la Carrière au montant de 27 200 \$.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 22 400 \$ du surplus et à l'affecter à l'état des activités d'investissement pour servir de financement partiel au projet S21-471 ainsi créé.

D'autoriser également la trésorière à modifier le budget de fonctionnement 2021 afin de transférer les sommes suivantes au financement du projet S21-471 :

DU POSTE: Transport - voirie

ITEMS : Rémunération - temps régulier menuisier	2 500 \$
RRS	150 \$
RRQ	140 \$
Assurance emploi	30 \$
FSS	100 \$
CSST	40 \$
RQAP	10 \$
Assurance vie	30 \$
Assurance collective	200 \$

ITEMS : Rémunération - temps régulier mécanicien	1 200 \$
RRS	80 \$
RRQ	70 \$
Assurance emploi	20 \$
FSS	100 \$
CSST	20 \$
RQAP	10 \$
Assurance vie	10 \$
Assurance collective	90 \$

ADOPTÉE.

21-02-108

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION D'OFFICIER 1 À MONSIEUR ÉRIC MARINIER

CONSIDÉRANT les affichages de postes de lieutenants au Service de la sécurité incendie qui ont eu lieu par le passé et pour lesquels la formation d'Officier 1 était l'une des exigences;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Marinier, nommé l'un des candidats retenus ne détenant pas ladite formation, devait s'engager à la compléter;

CONSIDÉRANT que cette formation aura un impact positif sur la qualité du service offert à la population;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Marinier a complété le processus de formation et a obtenu une attestation d'études collégiales d'Officier d'opération en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Hamel, directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser le remboursement des frais de formation d'Officier 1 à monsieur Éric Marinier au montant de 2 071,82 \$ incluant les taxes et de le féliciter pour l'obtention de son attestation d'études collégiales d'Officier d'opération en sécurité incendie.

ADOPTÉE.

21-02-109

DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR MADAME CHLOÉ BOUDREAU DANS LA ZONE VA-819

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par madame Chloé Boudreau pour autoriser les résidences de tourisme ainsi que les résidences bifamiliales (2 logements) sur les lots 3 851 603 et 3 851 604 au cadastre officiel du Québec, dans la zone VA-819;

CONSIDÉRANT que la zone visée n'est pas un secteur directement riverain au lac ce qui atténue les risques de conflits de voisinage entre les résidents permanents et les vacanciers relativement aux activités excessives sur le rivage;

CONSIDÉRANT la présence du parc linéaire (P'tit Train du Nord) directement à l'arrière de la zone visée qui demeure un équipement récréotouristique à l'échelle régionale et qui demeure un atout non-négligeable en lien avec des résidences de tourisme notamment;

CONSIDÉRANT que la présence existante du parc linéaire engendre déjà un achalandage supplémentaire de déplacements et d'activités ce qui minimise les impacts que peuvent engendrer la location des logements dans le secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 février 2021, portant le numéro 21-02-003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par madame Chloé Boudreau pour autoriser les résidences de tourisme ainsi que les résidences bifamiliales (2 logements) dans la zone VA-819.

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

21-02-110

P.I.I.A. - PROJET D'AFFICHAGE AU 420, RUE DE CARILLON

CONSIDÉRANT le projet d'affichage présenté par La Griffes d'Alpha relativement à la propriété située au 420, rue de Carillon, sur le lot 3 050 072 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-430;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 février 2021, portant le numéro 21-02-009;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'accepter le projet d'affichage relativement à la propriété située au 420, rue de Carillon, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

21-02-111

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser un projet de construction d'une nouvelle bibliothèque centrale estimé à 6 093 047,90 \$ incluant les taxes nettes de 4,9875 %;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Culture et des Communications dispose du programme Aide au développement des infrastructures culturelles et que le projet de nouvelle bibliothèque centrale y est admissible;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de déposer une demande d'aide financière de 2 311 200 \$ dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet de nouvelle bibliothèque centrale.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer toute documentation officielle incluant la convention d'aide financière à intervenir.

D'assumer une part estimée à un minimum de 3 715 847,90 \$ dans la réalisation du projet.

D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

ADOPTÉE.

21-02-112

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-21-03 POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture de produits pétroliers pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023, qu'elles étaient reçues jusqu'au 3 février 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-21-03;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Soumissionnaire	Mazout léger no.2 sans PPD (huile à chauffage)	Super sans plomb	Diesel ultra faible teneur en soufre zone 2	Mazout léger no.1 coloré
Location Louis-André Pelletier Ltée	0,6450 \$	1,0010 \$	0,8740 \$	0,7350 \$
Les Huiles HLH Ltée	0,7490 \$	1,0410 \$	0,9030 \$	0,8490 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adjuger la soumission VML-G-21-03 pour la fourniture de produits pétroliers aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, plus les taxes applicables, comme suit :

Location Louis-André Pelletier Ltée :

- environ 15 000 litres de mazout léger no.2 sans PPD (huile à chauffage) au prix unitaire de 0,6450 \$;
- environ 73 000 litres de super sans plomb au prix unitaire de 1,0010 \$;
- environ 178 000 litres de diesel ultra faible teneur en soufre zone 2 au prix unitaire de 0,8740 \$;
- environ 2 000 litres de mazout léger no.1 coloré au prix unitaire de 0,7350 \$.

L'adjudicataires devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

21-02-113

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU CONTRAT VML-G-20-04 – TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEUX SEMI-URBAIN ET RURAL

CONSIDÉRANT les couts supplémentaires à payer à l'entrepreneur pour l'augmentation des couts de camionnage aux bordereaux 1 à 9 au montant global de 10 792,88 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception provisoire des travaux prononcée le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 18 février 2021, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 04 du contrat VML-G-20-04 pour le paiement des couts supplémentaires de camionnage et le paiement de la moitié des retenues contractuelles au montant total de 53 714,34 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur François Gay, en date du 18 février 2021, à l'approbation du certificat de paiement numéro 04, en regard du contrat VML-G-20-04 pour les travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural au montant de 53 714,34 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Gaétan Lacelle Excavation inc.

Cette dépense est imputable aux règlements 343 et 344.

ADOPTÉE.

21-02-114

PARTICIPATION À LA PUBLICATION DE LA 29^E ÉDITION DU GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES, ET CARTE VÉLO, DES HAUTES-LAURENTIDES

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque au montant de 2 490 \$ plus les taxes applicables, à l'ordre de Guide et carte touristiques, et carte vélo, des Hautes-Laurentides, 332, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1R9, à titre de participation de la Ville à la publication de la 29^e édition du Guide et carte touristiques, et carte vélo, des Hautes-Laurentides, par l'insertion d'une publicité.

D'entériner la signature de la conseillère en communications dudit contrat en date du 31 janvier 2021.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-02-115

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire